



Nations Unies  
Commission économique  
pour l'Afrique

Bureau sous-régional en Afrique australe



UNION AFRICAINE

Bureau Afrique australe

## CONFÉRENCE RÉGIONALE :

*La corruption et le défi de la transformation économique en Afrique australe*

Dates : 4-6 juillet 2018

Lieu : Gaborone (Botswana)

### Appel à présentation de communications/exposés

Le Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise en collaboration avec le Bureau Afrique australe de l'Union africaine (UA) une conférence régionale sur le thème : *la corruption et le défi de la transformation économique en Afrique australe* du 4 au 6 juillet 2018. Cette conférence doit réunir des universitaires, des fonctionnaires de haut niveau des États membres, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales, des institutions chargées de la lutte contre la corruption, des instituts de recherche, des parlementaires et des magistrats invités, ainsi que des organisations régionales et internationales.

Cette conférence, ne vient pas seulement en temps opportun, elle est véritablement indispensable et fait écho à la proclamation par l'Union africaine de 2018 année de lutte contre la corruption<sup>1</sup> sur le thème : *“Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique.”* Quoique depuis les années 1980 l'Afrique ait formulé divers plans de développement économique (Plan d'action et Acte final de Lagos, Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel, NEPAD et maintenant Agenda 2063), qu'appuient les plans nationaux de développement des pays d'Afrique, l'objectif de la transformation économique reste hors d'atteinte. Des problèmes d'incohérence des politiques, de défis de gouvernance, d'inertie des dirigeants et de plus graves problèmes de corruption freinent les efforts déployés par l'Afrique en vue de sa transformation économique radicale.

<sup>1</sup> Ce thème a été annoncé lors de la trentième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Addis-Abeba (22 au 29 janvier 2018).

Sous ses formes diverses (captation de l'État, grande corruption et petite corruption), la corruption se révèle de plus en plus comme la cause profonde de l'hémorragie économique de l'Afrique, provoquant les activités de rente et autres comportements improductifs du point de vue économique, les fuites de capitaux, les mauvaises affectations et le détournement de maigres ressources, les occasions perdues d'investissements, les retards de croissance, la détérioration des services sociaux, l'aggravation des inégalités et la culture de mauvaise gouvernance, tout ce qui empêche de réaliser la transformation économique souhaitée de l'Afrique australe et de l'Afrique en général (CEA 2016, Adejumobi, 2015)<sup>2</sup>.

Cependant, on assiste en Afrique à un engagement renouvelé en faveur de la transformation économique du continent. Forts de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les pays d'Afrique s'appuient progressivement sur l'objectif de transformation économique pour réorienter les facteurs de production vers des secteurs plus productifs (industrialisation). Dans ce sens, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont approuvé en 2015 la Stratégie d'industrialisation de la SADC – démontrant qu'ils étaient prêts à faire avancer la transformation économique de leur sous-région. Alors que la transformation économique de l'Afrique exige des investissements massifs en capitaux humains et en développement des infrastructures, les investissements du continent ont succombé à des flux financiers illicites provoqués par la corruption. Selon des estimations de l'UA et de la CEA dans le rapport de 2016 du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, ces 50 dernières années, ces flux ont dépassé un milliard de milliards de dollars (un montant presque égal à toute l'aide publique au développement reçue par l'Afrique sur la même période). De plus, loin de voir augmenter la mobilisation de ressources intérieures et les investissements, le continent enregistre chaque année près de 50 milliards de dollars de pertes dues aux flux financiers illicites. Du fait de la corruption, le taux de croissance annuelle moyen en Afrique, de 5 % par an depuis 2000 jusqu'à environ 2012, reste en dessous des taux de croissance à deux chiffres qui ont transformé l'économie des pays d'Asie (CEA 2016).

Prenant acte des effets néfastes de la corruption sur le bien-être<sup>3</sup> et l'économie, les Nations Unies ont promulgué la Convention des Nations Unies contre la corruption. Au niveau régional, l'UA a engagé plusieurs initiatives de lutte contre la corruption (la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance). Au niveau sous-régional, la Communauté de développement de l'Afrique australe a adopté en 2001 le Protocole de la SADC contre la corruption pour prévenir, identifier, sanctionner et éradiquer la corruption. Au niveau national, presque tous les pays de l'Afrique australe ont mis en place des organes, institutions et législations visant à éliminer de la corruption. Malgré tous ces efforts, la corruption persiste en Afrique australe.

Il ressort d'une étude sur l'efficacité des institutions de l'Afrique australe de lutte contre la corruption menée en 2017 par l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe que la corruption dans cette région fait obstacle à la transparence des recettes publiques et des contrats miniers, permet l'exploitation illicite des minéraux et la

---

<sup>2</sup> Voir, CEA, *Rapport sur la gouvernance en Afrique IV : Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale*. (Addis-Abeba : CEA, 2016), et Said Adejumobi, "The Political Economy of Corruption: A Theoretical Interpretation", dans S. Adejumobi (Ed.), *Democratic Renewal in Africa: Trends and Discourses*. (New York: Palgrave Macmillan, 2015).

<sup>3</sup> Les pauvres sont affectés de manière disproportionnée par la corruption du fait du détournement de ressources requises pour les investissements, de l'affaiblissement des capacités de l'État de fournir des services publics, de l'aggravation des inégalités et des injustices et de la diminution de l'aide et des investissements de l'extérieur.

militarisation des industries extractives, la contrebande de produits miniers, le favoritisme politique et le clientélisme, ainsi que la corruption politique et électorale<sup>4</sup>. L'Indice de perception de la corruption de Transparency International de 2016 montre le recul des pays d'Afrique australe dans ce domaine<sup>5</sup>. Dans ce contexte, la croissance moyenne dans la SADC a continué de chuter ces dernières années (passant de 2,3 % en 2015 à 1,4 % en 2016). Par ailleurs, le secteur de la fabrication, considéré comme le moteur de la transformation économique dans la région de la SADC, est en chute libre depuis 2010 (de 4 % en 2010 à 2,6 % en 2016). Cette situation, qui confirme que la corruption endémique en Afrique australe est liée aux mauvais résultats économiques, impose des mesures radicales pour mettre fin à la corruption.

En cette année de lutte contre la corruption et de réflexion sur la transformation économique nécessaire en Afrique australe, l'on ne peut s'empêcher de poser plusieurs questions : quelles sont les formes et l'ampleur de la corruption en Afrique australe? Quels sont les principaux moteurs et agents de la corruption dans la région? Comment la corruption affecte-t-elle l'économie (les investissements internes privés, les investissements directs étrangers, les recettes publiques, la formation du capital et les apports d'aide)? Quels sont les liens entre les flux financiers illicites et les investissements et la croissance économique de la SADC? Quelle est la relation entre corruption et pauvreté? Quel rôle le parlement et la justice doivent-ils jouer dans la lutte contre la corruption? Les mesures prises actuellement contre la corruption en visent-elles toutes les facettes? De quels pouvoirs disposent les institutions et organes chargés de la lutte contre la corruption en Afrique australe et quelle est leur efficacité? Quelles ont été les initiatives prises par les organismes de lutte contre la corruption et quels enseignements est-il possible d'en tirer? Y aurait-il des moyens d'améliorer l'efficacité des institutions de lutte contre la corruption? Dans quelle mesure le Protocole de la SADC contre la corruption est-il mis en application? Pourquoi la corruption fait-elle encore des ravages en Afrique australe? Quelles sont les principales mesures d'intervention à prendre – aux niveaux national, régional et international – pour renforcer la lutte contre la corruption et quel serait le rôle des principaux intéressés à cet égard? À ces questions et à bien d'autres la Conférence (dans le contexte de l'Afrique australe) devra répondre au moyen d'études bien formulées et reposant sur des méthodes rigoureuses.

### **Sous-thèmes :**

1. Concepts et approches théoriques de la corruption et de la transformation économique ;
2. La corruption et ses incidences sur la gouvernance et les politiques ;
3. Les aspects économiques de la corruption (s'agissant de l'investissement, de la croissance, des recettes publiques, de la formation de capital, de la confiance des marchés, de la pauvreté et des inégalités) ;
4. Institutions de l'État (entreprises publiques et fonction publique), secteur privé (sociétés multinationales et PME), acteurs internationaux et corruption ;

---

<sup>4</sup> Ce rapport rend compte de la corruption pays par pays.

<sup>5</sup> Botswana (35 contre 28 en 2015), Maurice (50 contre 45 en 2015), Namibie (53 contre 45 en 2015), Afrique du Sud (64 contre 61 en 2015), Zambie (82 contre 76 en 2015), Lesotho (83 contre 61 en 2015), Malawi (120 contre 112 en 2015), Mozambique (142 contre 112 en 2015), Madagascar (145 contre 123 en 2015), Zimbabwe (154 contre 150 en 2015), République démocratique du Congo (156 contre 147 en 2015) et Angola (164 contre 163 en 2015).

5. Cadres juridiques et institutionnels et capacité de l'État de lutter contre la corruption (institutions chargées de combattre la corruption, responsabilisation horizontale et institutions d'audit et leurs pratiques) ;
6. Culture, valeurs et corruption ;
7. Flux financiers illicites : causes, tendances, liens économiques et remèdes ;
8. Rôle des institutions régionales dans la lutte contre la corruption ;
9. Avenir de la lutte contre la corruption ; et
10. Débarrasser l'Afrique australe du fléau de la corruption.

### **Envoi des résumés**

Pour la conférence régionale, des résumés de deux pages au plus devraient être soumis au plus tard le 20 mars 2018 aux adresses électroniques ci-dessous. Les auteurs des résumés retenus seront prévenus avant fin mars 2018.

**Adresse électronique :** [eca-dssrdc@un.org](mailto:eca-dssrdc@un.org) avec copie à : [bayai@un.org](mailto:bayai@un.org)